Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260911-2026DB17-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DB/17 – Feuillet 1

Date de convocation : 4 septembre 2026

Membres en exercice : 24	Présents : 19	Votants : 23

Secrétaire de séance – Désignation

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au Centre culturel Maison Blanche – Ti Gwenn à BRECH.

Etaient présents : Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Erwan DELSAUT, Roland GASTINE, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Philippe LE RAY, Yves NORMAND, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Stéphanie DOYEN à Philippe LE RAY, Jean-Maurice MAJOU à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Stéphane MATRON à Erwan DELSAUT, Françoise NAEL à Fabrice ROBELET.

Absente excusée : Patricia LE VIGOUROUX.

Parmi les Maires invités étaient présents : Sandrine CADORET, Kévin FORGET, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. Fabrice ROBELET s'est porté candidat à cette fonction.

Le Bureau a décidé de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-15, L. 2121-21 et L. 5211-1 ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260911-2026DB17-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire APPROUVE la nomination de M. Fabrice ROBELET comme secrétaire de séance.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 17 SEP. 2026

Le secrétaire de séance

Fabrice ROBELET

Le Président

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY